



ARRETE N° 2025-12
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Le Maire d'Asnières

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-4, L522-24, L522-26, L522-28 et L522-29,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion de la collectivité en date du 15/12/2020,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Prénom et Nom	Situation actuelle grade – échelon <i>(si examen professionnel, préciser la date)</i>	Promouvable à compter du ...
Sandrine QUEMENEUR	Adjoint Administratif Territorial échelon 8 Examen professionnel obtenu le 30/06/2025	01/01/2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion,
- notifié aux intéressés.

Fait à Asnières,
Le 23 décembre 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 23/12/2025

Signature de l'agent :

Mairie
12 place de la Mairie
m.asnieres@laposte.net
02.32.46.38.56

